



# COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 3 JUIN 2022 A 9H30

*Établi en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l’article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-deux, le 3 juin à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 20 mai 2022, s’est réuni, en séance publique, dans l’espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE à Caen, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

## **Présents :**

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

## **Absents ou excusés :**

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur MORIN Christophe.

## **Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur POISSON Cédric a donné pouvoir à Monsieur Philippe LAGALLE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

## **COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités (Point étape adhésion CC Bayeux Intercom, Adhésion Colombelles, Achat énergies, Différend avec EDF ODJ CS 16 juin Congrès FNCCR, Retour sur CTE, NET 2022, Journée du personnel, CLE, Audit organisationnel du SDEC ÉNERGIE, Échéances 2022)

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

- Elections professionnelles : composition du CST, répartition femmes/hommes
- Mise à jour du tableau des effectifs - Ouvertures et fermeture de postes
- Contrat d’apprentissage

### **MOBILITES BAS CARBONE**

- Schéma Directeur des IRVE dans le Calvados
- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2022

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

### **RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Aides aux familles pour impayés de gaz propane

#### TRANSITION ENERGETIQUE

- Appel à projet : Financement de travaux de rénovation énergétique
- Convention - financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Ouilly le Tesson

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2022
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Groupements de commandes
- Programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux - Lisieux

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations EP - Houlgate
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse - Tranches de travaux 2022

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 29 avril dernier.

#### 2022-04/BS/DB-01

##### Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise PHOTOVOLT pour un montant de 41 811 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

#### 2022-04/BS/DB-02

##### Avenant n° 2 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 »

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'accepter les modifications apportées à l'article 5.2 du CCAP de l'accord cadre « travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 », limitant la retenue de garantie aux bons de commande supérieurs à 200 000 € TTC ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### 2022-04/BS/DB-03

##### Avenant n° 3 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 »

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### 2022-04/BS/DB-04

##### Avenant n°1 à l'accord-cadre "Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2022"2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les modifications apportées à l'article 5.2 du CCAP de l'accord cadre «travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2022», limitant la retenue de garantie aux bons de commande supérieurs à 200 000 € TTC ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires des marchés.

#### -04/BS/DB-05

##### Avenant n°2 à l'accord-cadre "Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2022"

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### 2022-04/BS/DB-06

##### Avenant n°2 ou 3 à l'accord-cadre "Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo-protection et panneaux à messages variables 2020"

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### 2022-04/BS/DB-07

**Transferts de compétences : Gaz (OUILLY-le-Vicomte, Tracy-Bocage et Lisieux) - Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables (Saint-Laurent-de-Condé, Le Bû sur Rouvres, Saint-Denis-de-Mailloc, Baron-sur-Odon, Maizières, La Cambe, Hérouvillette, Saint-Pierre-du-Jonquet, Beaumesnil)**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de OUILLY-le-Vicomte, de Tracy-Bocage et de Lisieux ;
- **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de de Saint-Laurent-de-Condé, du Bû sur Rouvres, de Saint-Denis-de-Mailloc, de Baron sur Odon, de Maizières et de La Cambe ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**2022-04/BS/DB-08**

**Normandie Energies Tour - 6ème édition - Le Rallye des Bocains**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'organisation du 6<sup>ème</sup> Normandie Energies Tour en 2022 dans les conditions exposées ci-avant et si les conditions sanitaires le permettent ;
- **APPROUVE** les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour « Le Rallye des Bocains » ;
- **APPROUVE** les trois types de tarifs « partenaires » pour cette 6<sup>ème</sup> édition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Départ de Monsieur Romain BAIL.**

**2022-04/BS/DB-09**

**Création et composition du Comité Social Territorial**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** la création d'un comité social territorial (CST) ;
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST local ;
- **DECIDE** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local égal à celui des représentants titulaires du personnel ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant

**2022-04/BS/DB-10**

**Mise à jour du tableau des effectifs - Ouverture et fermetures de postes - Eclairage Public / Signalisation Lumineuse**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** la proposition de la Présidente ;
- **DECIDE** l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste de technicien EP/SL de catégorie B à temps complet ouvert au grade de technicien de la filière technique ;
- **DECIDE** l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste d'assistant technique EP/SL de catégorie C à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe de la filière administrative ;
- **DECIDE** la fermeture, à compter du 8 juin 2022, du poste d'un poste de technicien EP/SL au grade de technicien principal 1<sup>e</sup> classe ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**2022-04/BS/DB-11**

**Contrat d'apprentissage**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** la proposition de la Présidente ;

- **DECIDE** de conclure, à compter du 28 mars 2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2022-04/BS/DB-12

#### Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant, pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (22 kVA) pour véhicules électriques rechargeables à Bernières sur mer, pour un montant de 8 645,01 € HT ;
- **DECIDE** d'apporter une aide à l'investissement de 60% du coût HT du projet et de 20% sur la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.

#### 2022-04/BS/DB-13

#### Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 7 projets proposés pour un montant de 66 701,04 € HT pour les extensions du réseau et de 67 664,23 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2022-04/BS/DB-14

#### Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 8 projets proposés pour un montant respectivement de 33 435,44 € pour les extensions du réseau et de 37 448,43 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-15

### Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA / Reviers

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 350 € (frais de gestion de l'opérateur inclus) pour le dossier situé sur la commune de Reviers,
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions à des tiers privés - compétence solidarité – dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-16

### Soutien financier pour impayé de gaz– CCAS de Noues-de-Sienne

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 94,79€ pour cet usager résidant sur la commune de Noues de Sienne ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du Budget Principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-17

### Soutien financier pour impayé de gaz– CCAS d'Orbec

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 300€ pour cet usager résidant sur la commune d'Orbec ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du Budget Principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-18

### Convention de répartition de la DSIL et de la DETR pour le projet de rénovation des bâtiments communaux et de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur la commune d'Ouille-le-Tesson et validation du plan de financement de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'abroger les délibérations du Bureau Syndical n°2021-05-BS-DB-11 du 9 juillet 2021 et n°2021-07-BS-DB-08 du 22 octobre 2021 ;
- **ACTE** la signature d'une convention entre la commune d'Ouille-le-Tesson et le SDEC ENERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;
- **VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel de la création de la chaufferie bois et du réseau technique de distribution de chaleur ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2022-04/BS/DB-19

##### Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (29 projets pour un montant estimé à 809 531 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2022-04/BS/DB-20

##### Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (18 projets, pour un montant de 373 794 HT) ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2022-04/BS/DB-21

##### Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé) - Gonneville-en-Auge, Maltot, Rosel, Saint-Pair, Subles et Vienne-en-Bessin

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les huit conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 251 435,79 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant

#### 2022-04/BS/DB-22

##### Convention constitutive de groupement de commandes 2022 SDEC ENERGIE / SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTe** le groupement de commandes composé du SDEC ENERGIE et du SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés, avec pour coordonnateur de ce groupement le SDEC ENERGIE qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- **ADOpte** la convention de groupement de commande correspondante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-23

### Convention pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens entre le SDEC ENERGIE et la commune de Lisieux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens d'une durée de 5 ans (2022 - 2026) entre la commune de Lisieux et le SDEC ENERGIE ;
- **VALIDE** la planification du programme pluriannuel et les modalités d'engagement proposées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-04/BS/DB-24

### Avenant n° 1 à la convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'avenant n°1 à la convention initiale, signée le 22 septembre 2020, prenant en compte le passage de la catégorie B1 à B2 de la commune d'Houlgate pour le financement des travaux ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

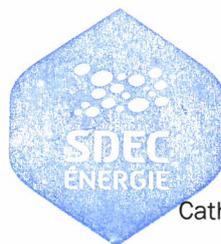
## 2022-04/BS/DB-25

### Programme de travaux éclairage public - extension - renouvellement et efficacité énergétique - 4ème tranche

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de; 137 440 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 11h50.



La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.